

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 48 (1910)  
**Heft:** 12

**Artikel:** A vous, mesdames !  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-206750>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## MAITRE HANTZ, DE LIGNEROLLE

Ce qui touche aux épizooties intéresse et intéressera toujours beaucoup de personnes dans un pays agricole comme le nôtre. Les lectrices elles-mêmes du *Conteur vaudois* ne sauraient se tenir tout à fait à l'écart de ce sujet, sinon comme femmes et filles d'éleveurs, ou moins comme ménagères que préoccupent les fluctuations dans le prix de la viande et des produits de la laiterie. Mais qu'elles se rassurent, nous laissons aux journaux agricoles et autres le soin de traiter de ces choses. Nous ne pouvons nous empêcher cependant de reproduire le document suivant, des Archives de l'Etat de Vaud, qui montre que le gouvernement bernois surveillait de près les pratiques des prétendus guérisseurs de bétail.

En 1697, le 12 février, le sieur Defaux, « officier pour Leurs Excellences », exposa à la Vénérable Chambre du Consistoire de Lausanne ce que, trois ou quatre auparavant, il avait vu et entendu « faire et dire à maître Hantz, de Lignerolle, au sujet de l'escurie du granger de Monsr de Prilly. »

« Je déclare qu'estant audit temps chez ledit Seigneur, y arriva ledit maître Hantz, lequel après avoir salué ledit Seigneur, il fut par lui requis de voir son bestail et particulièrement un de ses chevaux, qui avait quelque incommodité aux yeux, ce qu'il fit. Après cela survint le granger, qui pria ledit maître Hantz de vouloir aller voir dans l'escurie de sa grange pour découvrir, s'il lui estoit possible, d'où devinoit qu'il ne pouvoit nourrir du bestail sans maladie audit écurie; lequel, s'y estant transporté et l'ayant visité partout en la présence dudit Seigneur et de moy, il dit que pour rendre cette écurie saine il y faudroit faire les mesmes secrets qu'il avoit faits en plusieurs autres qui estoient infectées, et où il avoit bien réussi. Mais que pour ce il falloit de la peyne et brusler beaucoup de sortes d'herbages, et que pour ce il demandoit dix florins, et qu'il les vouloit avoir argent content.

Sur ce, ledit granger dit : « Patience, si je n'ay pas de l'argent, je prieray Monsieur de m'en prester. »

Ledit Seigneur dit à son granger : « A cela ne tienne, mais j'ay bien peur que cela ne soit de l'argent perdu » (parlant à son dit granger à part).

Là-dessus, ledit granger dit audit maître Hantz : « Quand voulez-vous vous mettre après ? »

— Tout à l'heure, si vous avez du feu. Mais il faut un bon feu.

Et tandis qu'on alla quérir du feu, ledit maître Hantz boucha toutes les ouvertures de ladite escurie, fenestres et autres endroits, deffendit expressément qu'asme vivante n'alla escouter ny aux portes, ny aux fenestres, ny autres endroits, pendant qu'il seroit enfermé dans icelle; se deshabilia sa casaque et s'enferma avec le feu qu'on lui apporta dans icelle. Et, d'abord comme nous estions à nous promener aux environs de ladite grange, nous vîmes qu'il en sortoit de la fumée par plusieurs endroits, et après

avoir demeuré assez longtemps dans icelle, où nous entendimes qu'il feisoit du grand bruit, comme si l'on frapoit sur les parois et cresches de dite écurie; finalement après avoir demeuré fort longtemps dedans, il sortit estant en sueur et feisoit toutes les grimaces que peut faire un homme fort fatigué, disant qu'il avoit enduré beaucoup de peyne, mais qu'il esperoit que l'affaire iroit bien.

Sur ce, il requit son payement, qui luy fust donné sans aucun rabais; après quoi ledit Seigneur le mena disner dans son chasteau, où le déposant disna avec eux; et pendant le commencement du repas ledit maître Hantz feignoit souvent ne pouvoir manger, quoy qu'on le pressa, disant que toutes les fois qu'il feisoit ainsy ce secret, il en arriroit ainsy, et qu'il estoit impossible qu'il pût d'abord bien prendre sa refection qu'il ne fust remis; et se torchoit le visage de temps en temps, comme s'il avoit toujours heu de grandes sueurs; mais sur la fin du repas il but et mangea aussy gaillardement qu'un autre.

Voilà tout ce que la mémoire me peut fournir. » Malgré la guerre que LL. EE. faisaient aux sorciers, ceux-ci ont abusé longtemps de la crédulité des bonnes âmes de nos campagnes.

## ET VIVE LA JOIE!

Voici des couplets composés pour la *Fête des Vignerons*, à Vevey, le 9 août 1797, sur l'air : *La verrai-no reveigny*.

Nos bons aïeux, on le voit, prenaient la vie du bon côté. C'est peut-être pour cela qu'ils valaient, dit-on, mieux que nous.

**O**n a dit que la Vieillonge  
Étoit la sœur de l'Hiver;  
L'une et l'autre, quand j'y songe,

Ont plus de doux que d'amer;  
Devenus vieux, nous boirons;  
Ça nous chauffe et nous allonge;  
Toujours gais, nous chanterons  
La vigne et les Vignerons.

Encor à la fleur de l'âge,  
Tout nous charme et nous séduit;  
Puis viendra le mariage,  
Puis cette charmante nuit!  
A nos Papas nous dirons,  
Venez voir notre ménage;  
Avec eux nous chanterons  
La vigne et les Vignerons.

Sur notre aimable Abbaye  
Le tems ne mordra jamais;  
Le plaisir qui nous rallie  
Ne laisse point de regrets;  
Jeunes et vieux nous dirons,  
A Vevey vive la vie;  
Toujours gais, nous chanterons  
La vigne et les Vignerons.

Dans ce coin de l'Helvétie  
Le bonheur vit et vivra;  
Sa lettre de Bourgeoisie  
Chien qui lui brûlera!  
Nous avons bu, nous boirons  
Le vin pur, jamais la lie;  
Toujours gais, nous chanterons  
La vigne et les Vignerons.

## A VOUS, MESDAMES!

Il y a plus de quarante ans que les lignes suivantes ont été écrites, mais on les croirait d'hier; que disons-nous, d'aujourd'hui.

Un jeune étranger, en séjour à Lausanne, écrivait à l'un de ses amis :

« ... A Lausanne, je te promets bien que les jolies femmes ne sont point rares; il suffit de se promener le dimanche sur la place de Montbenon, de passer sur le Grand-Pont un beau jour de printemps, de s'arrêter un instant sur la place de St-François, à la sortie du service divin, ou de jeter un coup d'œil dans un bal pour être ébloui à la vue de tant de mignonnes Lausannoises et pour prendre la résolution de se fixer ici à perpétuité.

» Pendant la semaine, toute la classe bourgeoise travaille; la fille du négociant est au comptoir, la modiste est esclave de ses broderies, dès l'aube la couturière est à l'ouvrage. L'aristocratie seule se promène. Elle n'en est pas plus intéressante.

» Mais vient le dimanche, et toutes ces laborieuses jeunes filles abandonnent la chaise de travail, ouvrent leur petite garde-robe et se parent d'une toilette simple, mais d'un goût parfait, qu'elles portent à ravir. Une robe d'indienne, un pince-taille de soie noire qui laisse voir en s'entrouvant sur la poitrine un garibaldi blanc, un joli chapeau rond garni de quelques fleurs et d'un long velours qui flotte sur les épaules, voilà les atours bien modestes mais séduisants de ces charmantes Lausannoises, au regard en apparence timide, à la tournure aisée, au babil plein de franchise et d'amabilité. C'est plus qu'il n'en faut pour tourner la cervelle à un nouveau débarqué comme moi. »

**Un nouvel aéroplane.** — L'été dernier, de nombreux curieux s'étaient rendus à ... pour assister à des essais d'aviation. Sur le sol, reposait un appareil qui persistait à ne pas s'envoler.

— Je me demande, dit quelqu'un, si c'est un biplan ?

— Mais non, c'est un monoplan.

— Pas du tout, repartit un troisième, c'est un biplan, ou je ne m'y connais pas !

— Eh bien voulez-vous que je vous le dise, fit un spectateur qui n'avait pas encore pris la parole : ce n'est ni un biplan, ni un monoplan, c'est un reste-en-plan !

## FENNÈS ET CAIONS

L'article patois que voici nous est adressé par un de nos abonnés.

**P**ER n'a balla demeinde don mâi de janvier passa, lé valets d' Tzerboun, dé farceurs don tonnerre, décidâront ein sailleissent de l'hôto de la Croix-d'Or à la miéné, d'allâ fère n'a farce per sti on K. qu'étaï moo et iô ne restès que duvé fennès.

Coumeint y'avâi doù caions on maître d'hôto per iôn z'étrâble y'è fut decidâ de lès échangi avoué dè bockans et qu'étaï' aô vesin.